

A propos de la loi de 1905 et de la séparation de l'Eglise et de l'Etat

Une loi toujours d'actualité

Le 9 décembre 1905 la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat est promulguée ; Le débat sur un conflit permanent de notre histoire trouve encore son prolongement dans l'actualité.

La religion un outil de pouvoir

Sous l'ancien régime, le Roi est d'essence divine. La France est la « fille aînée » de l'Eglise apostolique et romaine qui a été imposée aux forcés par les guerres de religions. Son clergé est tout puissant et a l'exclusivité de l'enseignement.

La Révolution Française porte au cœur des affrontements la suppression des privilèges de la noblesse et du clergé, l'exigence de la libre pensée... La Convention se prononce en 1793 pour un enseignement primaire gratuit et obligatoire avec des plans qui n'aboutiront pas. Prêtres et religieuses continuent d'enseigner, malgré un conflit ouvert avec le Vatican. Le Concordat signé avec Napoléon le 23 fructidor de l'an 9 y met un terme. La religion catholique devient une Eglise d'Etat, les prêtres des fonctionnaires, avec un budget des cultes.

Le clergé va fort bien s'accommoder de cet accord. Il va renforcer son influence dans tous les domaines ainsi que ses propriétés. Il développe ses congrégations (parfois sans agrément) qui ont la haute main dans l'enseignement où les personnels sont en totale soumission avec des tâches variées : secrétaires de mairie, sacristains, fossoyeurs et sonneurs de cloches – leurs modestes rétributions sont versées par les parents- L'Eglise s'ingère dans l'institutionnel, le politique, et soutient tous les

pouvoirs autoritaires et monarchiques, le patronat. En retour, les lois GUIZOT (1833), PARIEUX et FALLOUX (1850) lui assurent le monopole de l'Education.

Un système carcan de société

Une véritable chape de plomb pèse ainsi sur la société avec un clergé qui dispense un obscurantisme tel qu'il entrave les potentialités économiques, sociales, scientifiques et culturelles.

Les éléments progressistes de la bourgeoisie, souvent regroupés dans les loges maçonniques entrent en campagne contre « le parti clérical » et rencontrent les aspirations des organisations ouvrières de conquêtes des libertés et des droits sociaux. L'éphémère seconde République (Lamartine) est une première tentative pour faire sauter ce carcan. Le coup d'Etat de Louis Bonaparte y met brutalement fin. Toutefois, pendant la période dite « libérale » du second empire, une timide politique est menée pour limiter l'influence du clergé, avec la reconnaissance des sociétés mutualistes, du droit d'organisation syndicale.

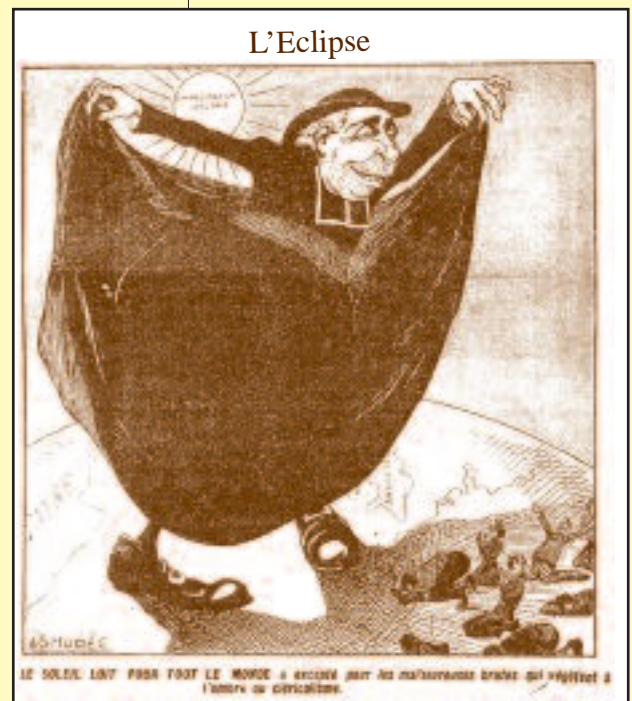
L'emprise tentaculaire de l'Eglise radicalise les positionnements. En 1869, dans le programme dit de

« Belleville », Léon GAMBETTA préconise, entre autres, l'instruction publique laïque, gratuite et obligatoire.

La commune ose la séparation

A la chute de l'empire, la Commune de Paris est décrétée par la gauche républicaine. Les représentants de l'Association internationale des Tra-

Dessin de 1907 — La caricature politique s'impose au débat



vailleurs (Edouard VAILLANT) participent à son gouvernement. Elle veut une rupture avec l'ordre ancien et prend des mesures institutionnelles, économiques et sociales, favorables aux libertés.

Par décret, le 2 avril 1871, elle prononce la séparation de l'Eglise et de

l'Etat, la suppression du budget des cultes, et déclare propriété nationale les biens dits de « *mainmorte* » des congrégations religieuses.

Elle entend instituer l'école laïque, gratuite et obligatoire avec une formation professionnelle. Ces mesures ne pourront être développées avec le triomphe sanglant du gouvernement « *versailles* ».

Une dissociation est durablement installée dans les rangs républicains, entre la classe ouvrière et la haute bourgeoisie financière et industrielle.

L'Etat impose l'enseignement public

La victoire des forces conservatrices ne peut empêcher la reconstitution

des organisations ouvrières et les idéaux des communards vont perdurer. Certains s'imposent avec la loi sur les libertés communales, les lois Paul BERT (1879), puis de Jules FERRY (1881-1882) sur l'Instruction Publique. Ces dernières déclenchent un climat de guerre civile avec une montée de l'anticléricalisme. Les congrégations s'opposent farouchement (parfois avec violence) au transfert des biens à l'Etat avec une mobilisation des croyants sur tout le territoire. Elles ont l'appui du parti monarchiste. Le Pape PIE X prend leur défense dans une encyclique.

L'Eglise ne masque pas son objectif de faire tomber le gouvernement républicain contraint d'engager toutes les forces publiques dont l'armée. Elle y parvient avec la démission du ministre COMBES.

JAURES a réussi le rassemblement de toutes les composantes républicaines.

Loin d'être fratricide et destructrice comme le dénonce le clergé de l'époque, la loi est à la fois une œuvre révolutionnaire et de pacification. L'Eglise a obtenu des concessions, par exemple l'application de la loi FALLOUX sur les aumôneries dans les collèges et les lycées.

Des contenus de liberté et de justice

Elle instaure la laïcité dans les règles de vie de notre société. L'Etat assure la liberté de conscience à tous, le droit du culte est déclaré d'ordre privé et individuel pour chacun. Le clergé a le droit de s'organiser à sa convenance, avec ses associations, sur ses propres moyens. La collectivité publique prend à sa charge l'entretien des lieux de culte. L'enseignement public relève en totalité de l'Etat. Ceci n'empêche pas l'Eglise d'avoir ses propres institutions religieuses d'enseignement. Comme l'indique en conclusion des débats le rapporteur, la loi est pour l'église « *de liberté et de justice* ». Plus fondamentalement elle permet pour le pays d'entrer enfin dans la modernité, sans prétendre être un article d'exportation car elle répond principalement à une spécificité française.

Le parlement décide le divorce

Dans un contexte international difficile (risque de guerre avec l'Allemagne sur le Maroc) et face au danger intérieur, les républicains décident d'en finir avec une situation intenable. Le gouvernement dépose un projet de loi dont l'essentiel est en filiation avec la décision de séparation de la Commune de Paris.

Aristide BRIAND, avocat, jeune député de la gauche républicaine est désigné comme rapporteur. Contre le parti monarchiste il s'assure l'alliance avec le Centre modéré des républicains par des amendements et rencontre à cet effet plusieurs évêques dont l'archevêque FUEZ de Rouen.

A l'issue d'un rude débat de 3 mois et demi (48 séances) avec la fraction parlementaire conservatrice, le texte de loi amendé est voté par le Sénat. Dans une intervention remarquée, Jean

Les ultras cléricaux continuent :

Le clergé va continuer sa résistance quitte à opérer des actes illégaux et violents au moment des « *inventaires* » des biens devenus nationaux. Pour calmer les esprits en octobre 1906 le gouvernement lèvera la mesure provisoirement et trouvera un compromis en 1927 qui progressivement fera cesser les affrontements. Toutefois, les ultras cléricaux et monarchistes ne vont pas désarmer et participent au clivage droitier et antisémite de l'affaire DREYFUS. Puis, ils se regroupent au sein de « *l'Action Française* » de Charles MAURRAS, agissent contre le « *Front Populaire* ». Ils seront de la création de l'Etat Français du gouvernement de VICHY pour tenter de



La Marseillaise anticléricale écrite par Léo Taxil à la veille des élections de 1881

*Allons! Fils de la République,
Le jour du vote est arrivé!
Contre nous de la noire clique
L'oriflamme ignoble est levé. (Bis)
Entendez-vous tous ces infâmes
Croasser leurs stupides chants?
Ils voudraient encore, les brigands,
Salir nos enfants et nos femmes!*

Refrain

*Aux urnes, citoyens, contre les cléricaux!
Votons (bis) et que nos voix dispersent
les corbeaux!*

Un large débat dans la société



La loi est votée !

réformer le couple Eglise/Etat dans un esprit de revanche contre la République, ses valeurs citoyennes. Certains irons jusqu’au bout dans la collaboration avec l’occupant nazis.

Les tenants de cette droite conservatrice, sectaire, existent toujours dans le paysage politique français, avec ses éléments les plus radicaux au sein de l’extrême droite, sur les mêmes fondements de pensée, illégaux, intégristes et xénophobes.

Un contexte qui favorise le retour en arrière

Pendants des décennies, la puissance des forces progressistes, syndicales et politiques dans le pays a mis en échec des velléités réactionnaires. Il n’en est plus de même aujourd’hui avec les profonds changements internationaux intervenus et les mutations, en 30 ans, de notre société.

La crise, la progression des idées libérales, la déstructuration sociale en cours, favorisent le retour en force de l’irrationnel et de la résignation. Ceci conduit à une société segmentée, à plusieurs vitesses, qui est impulsée par le MEDEF et nos gouvernants. Ils cherchent à capter l’inquiétude et les frustrations multiples de la population pour promouvoir des thèses et solutions rétrogrades,

en chassant y compris sur l’électorat d’extrême droite. Des mesures gouvernementales sont de plus en plus contraires aux principes républicains d’égalité, de justice sociale, mais aussi de laïcité, alors que progressent les discriminations. L’action du ministre de l’Intérieur et des cultes, Nicolas SARKOZY est particulièrement significative d’un détournement des réalités et des évènements à des fins politiciennes pour imposer des orientations uniquement répressives et anglo-saxonnes. Un amalgame est fait où se mêlent les banlieues, l’intégrisme, le terrorisme, l’immigration, pour focaliser sur l’étranger et écarter les causes économiques et sociales. Assurer la sécurité est une obligation républicaine, mais elle ne relève pas uniquement des forces de l’ordre et d’un ciblage sur la Communauté musulmane.

Le communautaire contre la loi

Après l’installation d’un Conseil présidé par la tendance intégriste de cette religion, c’est la mise en place d’une commission chargée d’étudier les évolutions sociétales et religieuses où... ne siège aucun représentant de la laïcité !

Si, nous n’y prenons garde, c’est sous prétexte d’une révision de la loi

de 1905 que nous sera présenté, clef en main, un système communautariste religieux, à l’opposé du concept républicain actuellement en vigueur de liberté de conscience et d’application par tous de la loi. Il suffit d’observer le fonctionnement de la société américaine, du poids et du rôle des Eglises face à l’Etat, des comportements de son président pour comprendre les dangers. C’est le seul pays où figure DIEU sur du papier monnaie.

La laïcité toujours d’actualité

Les contenus fondamentaux de la loi de 1905 doivent être préservés, ce qui n’empêche pas des adaptations aux faits religieux actuels par les collectivités publiques, notamment au niveau local.

La CGT, conformément à son engagement historique et à la défense des intérêts qu’elle représente, ne saurait ignorer la confrontation actuelle et ses enjeux pour le monde du travail, les libertés, les droits et le progrès social. Outre l’indépendance de l’Etat et des Collectivités publiques, de leurs agents, les choix de vie (dont les choix de sexualité, la contraception, l’avortement...) doivent relever des droits imprescriptibles de chaque citoyen .